

Montréal, le 22 janvier 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Vincent Locas
Chef, Prévention et gestion des litiges
Affaires juridiques
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à
compter du 1^{er} octobre 2023
Dossier R-4213-2022, Phase 2**

Maître Locas,

Dans le dossier mentionné en objet, Énergir demande à la Régie d'approuver la caractéristique de durée de 23 ans du contrat d'approvisionnement en gaz de source renouvelable conclu avec WM Québec inc. (la Demande).

La Régie a pris connaissance de l'ensemble de la preuve au dossier et juge qu'il n'y a pas lieu de tenir une audience sur la Demande. Elle poursuit donc son examen sur dossier et entame son délibéré à compter de ce jour.

Conséquemment, la Régie libère la journée du 1^{er} février 2024 qui était initialement réservée pour une audience dans le calendrier de traitement fixé dans la pièce [A-0093](#).

Veuillez agréer, Maître Locas, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl